



PROGRAMME  
RÉNOVATION



BONIFICATION DE LA CERTIFICATION  
RÉNOVATION ÉCOHABITATION

2024-2025



Vous avez des projets de rénovation?

**Réduisez votre impact sur l'environnement et soyez récompensé.**

### Qu'est-ce que la certification Rénovation Écohabitation?

Écohabitation est un organisme québécois et une référence incontournable dans le domaine de l'habitation durable. Son objectif est de faciliter l'émergence d'habitations saines et durables et de rendre ces habitations accessibles à tous. Écohabitation a mis sur pied un système de certification de rénovation résidentielle simple et efficace. Ce système valorise des choix écologiques et durables dans le domaine de la rénovation et aide les propriétaires à y voir plus clair.

**Il est à noter que 50 % des frais d'adhésion à la certification du programme Rénovation Écohabitation, avec ou sans conseiller à la rénovation, seront remboursés par la Ville de Danville. De plus, la Ville vous remettra une subvention selon le niveau de certification obtenu.**

### Conseiller à la rénovation

Spécialisés en rénovation écologique, les conseillers d'Écohabitation sont au fait des dernières tendances et des développements dans le domaine. Les conseillers spécialisés en rénovation écologique vous guident pas à pas pour vous aider à réaliser vos travaux. Les conseillers se déplacent chez vous pour évaluer vos besoins, et répondre à vos questions.

### À qui s'adresse cette subvention?

À tout rénovateur résidant sur le territoire de la Ville de Danville ayant un projet de rénovation résidentielle (propriétaire, entrepreneur général, promoteur immobilier, etc.).

### Pourquoi faire certifier votre maison?

Pour l'environnement, la valeur de revente, la durabilité, la subvention possible, l'air intérieur plus sain ainsi que les assurances et les hypothèques avantageuses.

## Demande de subvention

### Processus pour obtenir la certification Rénovation Écohabitation :

1. Consultez le site [ecohabitation.com/reno](http://ecohabitation.com/reno) et choisissez-le ou les projets de rénovation qui vous intéressent parmi les cinq choix suivants :
  - Cuisine
  - Revêtement extérieur
  - Salle de bain
  - Chambre et séjour
  - Sous-sol
2. **Vous avez besoin de renseignements pour remplir votre demande de subvention?**

Par courriel à [reno@ecohabitation.com](mailto:reno@ecohabitation.com)  
ou par la poste à l'adresse suivante :

Écohabitation  
6001, rue. St-Hubert  
Montréal (Québec) H2S 2L8  
Tél. : 514 985-0004



3. Vérifiez si vos travaux exigent un permis de construction en téléphonant au Service de l'urbanisme de la Ville au **819-839-2771 poste 25**. Si oui, faites-en la demande avant le début de vos travaux.
4. Remplissez le formulaire « Devis » de la certification Rénovation Écohabitation sur le site Internet d'Écohabitation. Ce document vous permettra d'établir votre plan de travail écologique tout en déterminant les éléments que vous souhaitez respecter. Dans cette importante étape de planification des travaux, vous pouvez profiter des précieux conseils d'un conseiller en rénovation d'Écohabitation. Pour plus d'information, consultez la section « Coaching » du site Écohabitation, ou communiquez avec Écohabitation par courriel à [reno@ecohabitation.com](mailto:reno@ecohabitation.com).
5. Inscrivez votre projet en ligne et acquittez les frais d'inscription\* auprès d'Écohabitation ([ecohabitation.com/reno/inscription](http://ecohabitation.com/reno/inscription)). Les cartes de crédit et les chèques sont acceptés.  
  
\* À noter que 50 % des frais d'inscription vous seront remboursés par la Ville une fois vos rénovations certifiées.
6. Réalisez vos travaux de rénovation en respectant votre plan de travail écologique.
7. Rassemblez les pièces justificatives demandées relatives à votre projet.
8. Envoyez votre dossier comprenant le formulaire « Devis » et les pièces justificatives par courriel à [reno@ecohabitation.com](mailto:reno@ecohabitation.com) ou par la poste à l'adresse suivante :  
  
Écohabitation  
6001, rue. St-Hubert  
Montréal (Québec) H2S 2L8  
Tél. : 514 985-0004  
  
Vous recevrez votre certification Rénovation Écohabitation par la poste.

## Démarche à suivre pour recevoir votre subvention de la Ville

1. Lorsque vous recevez votre certification Rénovation Écohabitation, consulter la section engagement de la Ville de Danville (page 3) ci-après.
2. Remplissez le formulaire de demande de subvention à la page 4.
3. Faites-nous parvenir le formulaire complété ainsi que les pièces justificatives :

### Programme Rénovation

Ville de Danville  
150, rue Water  
Danville (Québec) J0A 1A0

4. Vous recevez le remboursement de vos frais d'adhésion ainsi que votre subvention par la poste dans un délai maximal de 120 jours\*.
5. Pour plus d'information, contactez les inspectrices en bâtiment et environnement, par téléphone au 819 839-2771, poste 25, ou par courriel à [inspecteur@danville.ca](mailto:inspecteur@danville.ca) ou [inspecteur2@danville.ca](mailto:inspecteur2@danville.ca).

\* La demande de bonification du programme Rénovation Écohabitation doit être complète et transmise dans les deux mois suivant la réception de votre certification d'Écohabitation. Cette subvention est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le montant maximum pouvant être accordé par habitation est de 3 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Rénovation de la Ville de Danville.

## Engagement de la Ville de Danville :

### Subvention pour les frais d'adhésion à la certification

#### Option 1 : Frais d'adhésion – sans le conseiller à la rénovation

La Ville de Danville rembourse 50 % des frais d'adhésion.

- 1 projet de rénovation : 199 \$, remboursement de 100 \$
- 2 projets de rénovation : 350 \$, remboursement de 175 \$
- 3 projets de rénovation : 430 \$, remboursement de 215 \$
- 4 ou 5 projets de rénovation : 500 \$, remboursement de 250 \$

#### Option 2 : Frais d'adhésion – avec le conseiller à la rénovation

Le conseiller en rénovation se déplace chez vous pour évaluer vos besoins, répondre à vos questions et vous conseiller. La Ville de Danville rembourse 50 % des frais d'adhésion et 50 % des frais de déplacement.

- 1 projet de rénovation : 520 \$, remboursement de 260 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
- 2 projets de rénovation : 700 \$, remboursement de 350 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
- 3 projets de rénovation : 850 \$, remboursement de 430 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller
- 4 ou 5 projets de rénovation : 930 \$, remboursement de 465 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller

### Subvention selon le niveau de certification obtenu

La Ville de Danville récompense votre initiative et vous offre une subvention pouvant aller jusqu'à **600 \$ par projet** de rénovation et jusqu'à un montant **maximum de 3 000 \$ par habitation**.

Tableau des subventions

Projet de rénovation	Certifié	Argent	Or	Platine
Cuisine	300 \$	450 \$	600 \$	1000 \$
Salle de bain	300\$	450 \$	600 \$	1000 \$
Sous-sol	300 \$	450 \$	600 \$	1000 \$
Revêtement extérieur	300 \$	450 \$	600 \$	1000 \$
Chambre et séjour	100\$	150 \$	250 \$	650 \$

### Pour plus d'information sur la bonification de la certification Rénovation Écohabitation :

#### Programme Rénovation

Ville de Danville  
150, rue Water  
Danville (Québec) J0A 1A0

Inspectrices en bâtiment et  
environnement  
Tél. : 819 839-2771 poste 25  
inspecteur@danville.ca  
inspecteur2@danville.ca

#### Écohabitation

6001, rue St-Hubert  
Montréal (Québec) H2S 2L8  
Tél. : 514 985-0004  
ecohabitation.com

# Formulaire de demande de subvention



PROGRAMME  
RÉNOVATION +

RÉNOVATION  
ÉCOhabitation

BONIFICATION DE LA CERTIFICATION  
RÉNOVATION ÉCOHABITATION

## Information sur le demandeur

### Propriétaire

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### Propriété

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

## Remboursement des frais d'adhésion

### Option 1 : Frais d'adhésion – sans le conseiller à la rénovation

Les frais d'adhésion à la certification vous seront remboursés à 50 % par la Ville de Danville.

#### Nombre de projets de rénovation :

1 projet : frais remboursés 100 \$

2 projets : frais remboursés 175 \$

3 projets : frais remboursés 215 \$

4 ou 5 projets : frais remboursés 250 \$

### Option 2 : Frais d'adhésion – avec le conseiller à la rénovation

La Ville de Danville rembourse 50 % des frais d'adhésion et 50 % des frais de déplacement.

1 projet, frais remboursés 260 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller

2 projets, frais remboursés 350 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller

3 projets, frais remboursés 430 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller

4 ou 5 projets, frais remboursés 465 \$ + 50 % des frais de déplacement du conseiller

## Subvention selon le niveau de certification obtenu

En vous référant au tableau ci-dessous, inscrivez le montant de votre demande de subvention :

Tableau des subventions

Projet de rénovation	Certifié	Argent	Or	Platine
Cuisine	300 \$	450 \$	600\$	1000 \$
Salle de bain	300 \$	450 \$	600\$	1000\$
Sous-sol	300 \$	450 \$	600\$	1000 \$
Revêtement extérieur	300 \$	450 \$	600 \$	1000\$
Chambre et séjour	100 \$	150 \$	250 \$	650 \$

### Projet de rénovation 1 :

Niveau de certification : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

### Projet de rénovation 2 :

Niveau de certification : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

### Projet de rénovation 3 :

Niveau de certification : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

### Projet de rénovation 4 :

Niveau de certification : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

### Projet de rénovation 5 :

Niveau de certification : \_\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_\_

Si vous avez réalisé plusieurs projets de rénovation, additionnez les montants de subvention de chacun des projets.

**Montant total (maximum 3 000 \$) :** \_\_\_\_\_

## Pièces justificatives

Préparez les pièces justificatives suivantes et joignez-les au formulaire.

- Copie de la certification d'Écohabitation
- Copie(s) du ou des formulaires « Devis » d'Écohabitation dûment complété(s).
- Copie(s) de la facture du conseiller en rénovation et des frais de déplacement (pour l'option #2 seulement).

## Conditions

Pour être admissible à la subvention, vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être située sur le territoire de la Ville de Danville. Votre formulaire doit être rempli, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives au Service de l'environnement de la Ville.

## Renseignements supplémentaires

Programme Rénovation, Ville de Danville

Tél. : 819 839-2771, poste 25 - inspecteur@danville.ca ou inspecteur2@danville

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

La Ville pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée, si elle est informée de tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de soumettre une nouvelle demande de subvention à la Ville de Danville pendant une période de trois ans à compter du jour où la Ville aura eu connaissance d'une telle situation.

## Envoyez votre formulaire de demande de subvention par la poste à :

### Programme Rénovation

Ville de Danville

150, rue Water

Danville (Québec) J0A 1A0

### Section réservée à l'administration

Responsable qui a reçu la demande : \_\_\_\_\_

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

État de la demande :  Acceptée     Refusée